

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif tenue le jeudi 2 décembre 2010, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal, au 275, rue Notre-Dame Est

---

**Commissaires présents :**

**M. Bernard Blanchet**, président  
Conseiller d'arrondissement, Lachine

**Mme Ann Guy**  
Conseillère d'arrondissement, Verdun

**Mme Marie Potvin**  
Conseillère d'arrondissement, Outremont

**M. François Robillard**  
Conseiller de ville, Ville-Marie

**M. André Savard**  
Conseiller d'arrondissement, Verdun

**Mme Sophie Thiébaud**  
Conseillère d'arrondissement, Sud-Ouest

**M. Robert L. Zambito**  
Conseiller de ville, Saint-Léonard

**Commissaire absent :**

**Mme Elsie Lefebvre**, vice-présidente  
Conseillère de ville, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

**Le quorum est atteint**

**Collaborateurs présents :**

M. Jean-Robert Choquet, directeur, Direction du développement culturel;

Mme Isabelle Dumas, chef de division, réglementation, Bureau patrimoine de la toponymie et de l'expertise;

Mme Helen Fotopulos, conseillère de la Ville, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et de la condition féminine;

Mme Céline Topp, directrice associée, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise.

**Assistance :**

20 personnes

---

**1. Ouverture de l'assemblée**

M. Blanchet ouvre l'assemblée à 19 h 10 en remerciant chaleureusement les personnes présentes pour leur participation à cette étude publique du Bilan 2005-2010 de la Politique du patrimoine. Le président invite les commissaires à se présenter à l'assemblée et il en fait de même. Il excuse l'absence de Mme Elsie Lefebvre.

Par la suite, le président souligne la présence de Mme Helen Fotopulos qui prendra la parole en sa qualité de membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et de la condition féminine. Il reconnaît également M. Marc-André Gadoury, élu de Rosemont–La Petite-Patrie. M. Blanchet présente les représentantes du Bureau du patrimoine, Mmes Céline Topp et Isabelle Dumas. Il salue Mme Marie Lessard du Conseil du patrimoine, M. Dino Bumbaru, représentant d'Héritage Montréal, et M. Jean-Robert Choquet, directeur de la Direction du développement culturel.

M. Blanchet informe l'assemblée quant au déroulement de l'assemblée et il ajoute qu'une séance publique ultérieure, visant l'adoption des recommandations, aura lieu suite à la parution d'un avis public à cet effet.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Blanchet fait la lecture de l'ordre de jour. Sur une proposition de M. Robert L. Zambito, appuyée par M. André Savard, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **3. Présentation du Bilan 2005-2010 de la Politique du patrimoine**

Le président invite Mme Helen Fotopulos à adresser quelques mots à l'assemblée. Mme Fotopulos salue l'assemblée et mentionne le plaisir qu'elle a à participer à cette présentation du bilan des cinq dernières années de l'application de la Politique du patrimoine. Elle exprime son intérêt envers la protection et la mise en valeur du patrimoine et détaille de nombreux travaux effectués depuis la création de la nouvelle Ville dans ce domaine. Elle qualifie d'impressionnant le chemin parcouru tout en identifiant certains enjeux pour les années à venir, notamment à l'égard de la protection du patrimoine religieux. Elle termine en saluant Mmes Chantal Gagnon et Caroline Dubuc, respectivement du Bureau du Plan et du Bureau du Design.

M. Blanchet remercie Mme Fotopulos pour son allocution et reconnaît également l'importance des travaux confiés à l'équipe de Mme Gagnon dans le cadre du Plan de développement urbain (PDU). Il cède la parole à Mme Céline Topp tout en l'invitant à présenter les membres de son équipe qui l'accompagnent.

Mme Topp remercie la commission pour son invitation et en profite pour présenter Mme Jennifer Ouellet, du Bureau du patrimoine et de la toponymie, et de collègues qui œuvrent dans les divisions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) des arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville. Elle les remercie chaleureusement pour leur participation à la réalisation des nombreuses actions menées et présentées dans le bilan, puis elle cède la parole à Mme Isabelle Dumas qui procèdera à la présentation du dossier.

### **3.1. Historique et mise en contexte**

En introduction, Mme Dumas explique que la présentation se fera en trois temps. Elle procèdera d'abord à une brève mise en contexte; puis elle présentera différentes réalisations effectuées dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique du patrimoine, réparties sous huit familles d'actions; finalement, elle explique qu'elle terminera en énonçant quelques perspectives d'avenir.

En conclusion à son introduction, Mme Dumas rappelle que la Politique a été élaborée sur la base d'une définition très large du concept de patrimoine puisque cette définition inclut dorénavant les patrimoines naturel et culturel; mobilier et immobilier ainsi que matériel et immatériel.

Mme Dumas explique que la Politique fait suite à un souhait exprimé lors du Sommet de Montréal, tenu en 2002, et que l'objectif de cette politique consistait alors à organiser et à orienter l'action de la Ville et de ses partenaires afin de développer une vision collective du patrimoine. Il y a été convenu de partager la responsabilité de la protection et de la mise en valeur du patrimoine afin de créer un réel levier de développement culturel, social et économique. Mme Dumas explique également que la politique avait été élaborée en quatre grands axes : 1) l'organisation de l'action en matière de patrimoine ; 2) le rôle de la Ville comme détentrice exemplaire de patrimoine; 3) le rôle de la Ville comme gestionnaire exemplaire de patrimoine et 4) les territoires stratégiques.

Elle ajoute que deux bilans, plutôt exhaustifs, ont déjà été produits et rendus publics; le premier au printemps 2007 et, le second, à l'automne 2008. Ces bilans incluaient des inventaires détaillés des différentes actions de mise en œuvre posées jusque là. Dans le cadre du présent bilan quinquennal, elle explique que le Bureau du patrimoine a plutôt choisi de faire un portrait général de tout ce qui a pu être réalisé et la méthodologie retenue a consisté à interpeller l'ensemble des arrondissements ainsi que certains services corporatifs concernés afin de produire un compte rendu des actions posées. Elle mentionne que cette approche a reçu une réponse généreuse et enthousiaste de la part des différentes unités concernées.

### **3.2. Huit familles d'actions**

Mme Dumas précise que le bilan de la Politique du patrimoine est divisé selon huit familles d'actions distinctes.

#### ***Le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise***

Mme Dumas débute en décrivant d'abord les différentes responsabilités et fonctions dévolues au Bureau du patrimoine ainsi que son statut d'équipe multidisciplinaire spécialisée en matière de patrimoine. Ces responsabilités incluent notamment les plans de protection et de mise en valeur, la gestion du territoire, l'attribution de statuts en vertu de la Loi sur les biens culturels, l'initiation et le soutien de projets de mise en valeur, la recherche et la documentation, le soutien aux propriétaires, la sensibilisation et la toponymie.

#### ***Pour une connaissance plus développée, une évaluation plus juste et une meilleure gestion du patrimoine***

Afin de développer la connaissance en matière de patrimoine, de nombreuses actions ont été menées. Plusieurs inventaires ont été réalisés (maisons de ferme, œuvres d'art public, Fonds d'archives de l'île de Montréal, plaques commémoratives et arbres publics). Des études thématiques ont également été menées (caractérisation de la flore, de l'herpétofaune et de l'avifaune dans les écoterritoires, atlas des cours d'eau intérieurs, études de potentiel et inventaires archéologiques, réalisation quasi systématique d'études pour appuyer la planification ou l'évaluation d'interventions publiques ou privées et enrichissement en continu des inventaires patrimoniaux du Vieux-Montréal, du Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal et des propriétés municipales d'intérêt patrimonial). De plus, des travaux ont porté sur l'organisation et le développement du Fonds documentaire du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise afin d'en faciliter l'accès et la consultation.

Aussi, afin de procéder à une évaluation plus juste quant à l'intérêt d'un bien patrimonial, un processus visant à en évaluer l'intérêt, fondé sur la gestion par les valeurs, a été développé et implanté. Ainsi, une soixantaine de lieux ont pu faire l'objet d'une telle évaluation depuis 2008.

Quant à l'optimisation de la gestion, Mme Dumas explique que d'importants outils de planification, de gestion et d'encadrement ont été développés et mis en place afin d'offrir une gestion adaptée des différents types de patrimoine en présence. À ce titre, l'adoption et l'application de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels constitue un bon exemple, et ce en plus des actions réalisées en matière de requalification du patrimoine religieux, archéologique, archivistique et toponymique.

En conclusion à cette première famille d'actions, Mme Dumas rappelle trois importantes réalisations dont l'adoption du nouveau cadre d'intervention en art public, l'élaboration d'une politique d'acquisition d'archives privées ainsi que le développement d'un guide des bonnes pratiques en matière de toponymie.

#### ***Des procédures simplifiées, des partenaires diversifiés et des mesures de soutien aux partenaires***

Mme Dumas explique une nouvelle procédure, basée sur la mise en place d'un guichet unique visant l'accueil des demandes de permis relatives aux immeubles et aux territoires protégés qui permet dorénavant d'assurer un traitement simplifié et coordonné des demandes entre la Ville et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, partenaire privilégié de la Ville. Elle ajoute que l'Entente sur le développement culturel de Montréal et le Fonds du patrimoine culturel québécois font du gouvernement provincial un acteur de premier plan en ce qui a trait à la conservation et à la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Mme Dumas poursuit en identifiant les travaux de concertation avec différents partenaires issus des milieux institutionnel, universitaire, associatif, et culturel. Parmi ceux-ci, elle identifie les tables de concertation du Vieux-Montréal et du Mont-Royal, les grands propriétaires, le milieu universitaire, le milieu des archives, le milieu associatif ainsi que les lieux de diffusion, notamment le Centre d'histoire de Montréal et les musées du Vieux-Montréal.

En ce qui a trait aux mesures de soutien permises par l'Entente, Mme Dumas explique qu'une quarantaine d'organismes ont pu bénéficier de l'aide financière octroyée dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais, et ce en plus des 17 projets initiés par des arrondissements qui ont été soutenus à l'extérieur de ce programme. Elle énumère quelques-unes des activités rendues possibles par ce financement, dont la Journée des musées montréalais, la Carte des musées montréalais et le magazine Musées Montréal.

### ***Des fonds dédiés aux immeubles municipaux et un patrimoine riche et diversifié***

En ce qui concerne les fonds dédiés, il s'agit de 33 M\$ additionnels, provenant du gouvernement provincial, qui ont permis de concrétiser le rôle de la Ville comme propriétaire exemplaire (200 immeubles à caractère patrimonial et 2 700 hectares de milieux naturels). Elle qualifie d'essentiel le partenariat avec le ministère, qui a permis d'investir 33 M\$ (22 + 11 M\$) pour la restauration et la mise en valeur de bâtiments municipaux dans le cadre du Fonds de l'Entente sur le développement culturel et du Fonds du patrimoine culturel québécois, en plus de procéder à la restauration exemplaire de plusieurs bâtiments municipaux, dont certains bâtiments historiques emblématiques tels que l'hôtel de ville et le Marché Bonsecours.

Mme Dumas explique également que les efforts menés par les services et par les arrondissements afin de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel, bâti, archéologique, paysager et archivistique dont la Ville est propriétaire, ont été multipliés depuis 2005. Ces efforts ont permis de constituer un corpus ample et diversifié. Au chapitre des milieux naturels, elle note l'acquisition des îles Lapierre et Bonfoin. À l'égard de la diversité des patrimoines naturel, bâti, archéologique et paysager, Mme Dumas énumère un certain nombre d'actions réalisées, dont l'application du Programme de gestion écologique dans les grands parcs; les travaux de restauration de plusieurs casernes et stations de pompage; diverses interventions archéologiques et recommandations visant la conservation et la mise en valeur de ce type de ressources dans le cadre du réaménagement d'espaces publics (Square Dorchester et Place d'Armes) ainsi que la reconnaissance du secteur du noyau villageois de Sainte-Geneviève comme site patrimonial pour l'obtention d'une subvention d'Hydro-Québec visant à enfouir les réseaux câblés. Mme Dumas mentionne également la restauration d'œuvres d'art public exceptionnelles, notamment le Calder, et la conservation de pièces uniques du mobilier urbain montréalais ainsi que l'évaluation de l'état de conservation des documents d'archives de la Ville.

### ***Le patrimoine au quotidien : Des outils adaptés; un dialogue soutenu avec les propriétaires et un coup de main à la restauration***

Mme Dumas énumère les diverses actions menées par les préposés aux permis en arrondissement dans l'objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine. Plusieurs arrondissements ont su développer des outils qui leur sont propres (embauche de personnel spécialisé, adoption de PIIA pour les secteurs visés, mesures particulières visant l'examen des demandes de démolition ainsi que le développement de mesures réglementaires visant la protection du patrimoine naturel dans les éco territoires ou la protection des arbres).

De plus, plusieurs arrondissements ont développé des mesures visant à sensibiliser et à informer les propriétaires quant à l'existence de secteurs patrimoniaux. En matière de restauration immobilière, les arrondissements ont su apporter le soutien conseil approprié aux propriétaires via les programmes de subventions du Fonds du patrimoine culturel québécois. Ceci a permis à des biens et à des secteurs visés de recevoir un total de 11, 7 M\$ en subventions, pour des investissements globaux de 39 M\$. En ce qui concerne les biens visés par un instrument d'urbanisme, depuis 2008, des subventions totales de 8,96\$ M\$ ont été octroyées, pour des investissements globaux de 29,85 M\$. En terminant, Mme Dumas souligne la réelle contribution du Programme Pr@m-Commerce à la restauration d'immeubles patrimoniaux sur 40 artères commerciales montréalaises.

### ***Des repères pour la mémoire collective : De nouveaux gestes de reconnaissance; La commémoration intégrée à l'action municipale et vers de nouvelles responsabilités***

Suite à l'adoption de la Politique, la Ville a repris le processus de création de repères pour la mémoire collective en posant de nouveaux gestes de reconnaissance, et ce pour un total de huit nouveaux monuments historiques cités. Parmi ces nouveaux monuments, on a reconnu Habitat 67 et la station-service Mies van der Rohe de l'île-des-Sœurs, en tant qu'immeubles témoignant de la période moderne. Les autres immeubles sont des bâtiments ruraux, principalement localisés dans les parcs-nature. Quant au nouveau site du patrimoine, il s'agit de l'Île Sainte-Hélène. La Ville a également élaboré et adopté un règlement plus efficace et plus opérationnel, parce que plus didactique, dans le cadre des

interventions sur les immeubles et les sites, et ce en plus d'entreprendre l'élaboration d'un plan stratégique d'attribution de statuts de reconnaissance patrimoniale.

Mme Dumas explique que plus de 180 gestes commémoratifs ont été réalisés depuis 2005, cette responsabilité incombant à la Ville. Ces gestes ont principalement été posés dans le cadre de projets d'aménagement du domaine public, de projets d'interventions sur des bâtiments et des sites ainsi que via l'attribution de toponymes.

Suite au dépôt du projet de loi sur le patrimoine culturel, déposé en février 2010 dans le cadre de la révision de la Loi sur les biens culturels, la Ville hériterait de nouvelles responsabilités en termes de reconnaissance, notamment à l'égard d'intérieurs d'immeubles, d'identification de patrimoine immatériel, de personnages historiques, de lieux et d'événements. À cet effet, la Ville a déposé ses recommandations qui portent sur la spécificité de Montréal, sur l'importance de la collaboration entre le Ministère et la Ville de Montréal ainsi que sur le rôle essentiel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et du Fonds du patrimoine culturel québécois pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais.

***Le patrimoine à la portée de tous : Des festivités annuelles; Le patrimoine dans le cyberspace; Des lieux de diffusion; Le rayonnement de l'expertise municipale et des outils variés***

Mme Dumas énumère la multitude de moyens utilisés par la Ville afin de diffuser l'information concernant le patrimoine et la série d'événements organisés en vue de créer une vision collective de ce qu'est le patrimoine et d'en permettre l'appréciation par le grand public.

***Des territoires stratégiques : Le parcours riverain; Le Vieux-Montréal; Le Mont-Royal et les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène***

Mme Dumas explique d'abord que le concept de parcours riverain avait été élaboré en 2004 et qu'il a été repris dans le cadre de l'adoption de la politique, en 2005. Elle explique que ceci a permis d'identifier des immeubles présents le long du parcours riverain, le tout visant ultimement à repérer des attraits patrimoniaux et à identifier des destinations patrimoniales potentielles. Elle énumère également la quantité impressionnante d'actions mises en œuvre afin de mettre en valeur le patrimoine du Vieux-Montréal ainsi que celui du parc du Mont-Royal. Elle ajoute que sur les îles, Sainte-Hélène et Notre-Dame, un important travail d'évaluation a été réalisé, ce qui a mené à la création d'un circuit d'œuvres d'art public, dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'exposition universelle. Elle précise que l'arsenal du fort de l'île Sainte-Hélène, le Pavillon des baigneurs ainsi que le restaurant Hélène de Champlain ont été restaurés.

### **3.3. En conclusion**

Quant aux perspectives d'avenir, Mme Dumas rappelle la présence de Mme Gagnon en expliquant qu'elle sera heureuse de savoir que le Bureau du patrimoine souhaite faire une place privilégiée au patrimoine dans le cadre du PDU. Une place qui était déjà significative dans le Plan d'urbanisme adopté en 2004, ce qui a permis aux arrondissements de travailler dans une même direction en matière de patrimoine.

Mme Dumas explique qu'il s'agira de poursuivre le développement de la connaissance et de l'expertise en ce qui concerne certains secteurs méconnus (ensembles industriels, ouvrages de génie municipal et patrimoine mobilier non constitué en collection), ce à quoi s'ajouteront de nouvelles responsabilités municipale ayant trait au patrimoine immatériel, suite à l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel.

D'une part, Mme Dumas identifie les travaux de développement et de raffinement d'outils de gestion des paysages, de l'évolution des ensembles industriels, de suivi du Programme d'aide à la requalification du patrimoine religieux et du développement de lignes directrices en ce qui a trait au patrimoine archéologique. D'autre part, elle précise l'importance de renforcer la complicité entre les acteurs par la mise en commun de la connaissance et des actions en vue d'être plus efficaces.

En ce qui concerne l'objectif de relever le défi de l'exemplarité, dans le cadre des nouvelles responsabilités qui incomberont à la Ville, Mme Dumas explique que l'objectif consistera à développer des orientations de mise en valeur, des stratégies de commémoration et de mise en œuvre de l'Entente 2011-2015, notamment en vue de mettre le Vieux-Montréal en valeur d'ici 2017. Il est également prévu de poursuivre la mise en valeur des territoires stratégiques, plus précisément en ce qui concerne le développement d'un concept de mise en valeur pour le parcours riverain ainsi que de divers aspects relatifs au parc du Mont-Royal et au parc du sommet d'Outremont. De plus, il est prévu de procéder à l'identification et à la constitution d'un site du patrimoine du Canal de Lachine en plus de procéder à l'élaboration d'un programme prioritaire d'intervention et de conservation du patrimoine des

îles Notre-Dame et Sainte-Hélène. Dans l'objectif de rejoindre de nouvelles clientèles, le Bureau du patrimoine souhaite élaborer un bilan des 20 ans de l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM) en vue d'y apporter d'éventuels ajustements en plus d'élargir ses opérations de communications destinées au jeune public, qualifié de protecteur du patrimoine de demain. En terminant, Mme Dumas mentionne qu'il est également prévu de produire un bilan qui portera sur la performance des sites Internet.

#### **4. Période de questions et d'interventions du public**

M. Bernard Blanchet remercie Mme Dumas pour l'excellence de sa présentation et la passion qu'elle démontre envers la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais. Puis, il consulte la liste des personnes inscrites à la période de question en invitant les personnes qui ne se seraient pas inscrites à le faire. Après quoi, il invite la première personne inscrite à prendre la parole.

##### **4.1. Mme Johanne Couture, directrice, DAUSE, arrondissement de Montréal-Nord**

Mme Couture remercie Mme Dumas pour la présentation et souhaite commenter le projet de rénovation de la maison Brugnon-Lapierre en cours. Elle exprime simplement la satisfaction de l'arrondissement quant au soutien apporté par le Bureau du patrimoine et mentionne également que l'arrondissement travaille en vue de maintenir des partenaires dans ce lieu patrimonial.

##### **4.2. M. Sébastien Bachmann, Agence Parcs Canada**

M. Bachmann ne souhaitait pas nécessairement intervenir mais, puisque son nom figure sur la liste, il dit simplement souhaiter exprimer son intérêt envers les futurs travaux de constitution d'un site du patrimoine au Canal de Lachine.

##### **4.3. M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal**

M. Bumbaru débute en saluant les représentants de la Ville. Il explique qu'Héritage Montréal a beaucoup apprécié la lecture du Bilan 2005-2010 de la Politique du patrimoine. Bien qu'il soit heureux que Montréal ait adopté une telle politique en 2005, il souhaite rendre hommage à la Ville de Rivière-du-Loup, première ville québécoise à s'être doté d'une politique de protection et de mise en valeur du patrimoine. Il dit comprendre la difficulté d'évaluer la progression compte tenu du caractère plutôt récent de la politique montréalaise en matière de patrimoine. M. Bumbaru apprécie également la qualité du bilan, tout en mentionnant qu'Héritage Montréal aurait apprécié pouvoir participer à l'identification des priorités d'interventions futures en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine montréalais. Il explique que les ministres de l'environnement du gouvernement canadien ont l'obligation de tenir une table ronde nationale sur les enjeux environnementaux tous les deux ans et il invite la Ville de Montréal à réfléchir à la possibilité de procéder de la même manière, permettant ainsi de créer un contact concret, coopératif et constructif en vue d'articuler les préoccupations contemporaines et à venir. Il suggère la mise en place d'une table ronde montréalaise annuelle. Il dit apprécier que le sujet soit traité par la Commission sur la mise en valeur, l'aménagement urbain et le transport collectif. Il explique que, par le passé, le patrimoine a déplorablement été associé à la culture, puis à l'environnement. M. Bumbaru demande des garanties quant à la pérennité des équipes en patrimoine à l'administration. Il rappelle l'importance de réaliser les travaux sur le patrimoine religieux, tel que demandé par la population. À son avis, Montréal progresse malgré l'incertitude quant au rôle de protecteur de la Ville qui se doit d'être mieux précisé. Il croit qu'il y aurait une distinction à faire entre le bilan de la politique et celui de l'action patrimoniale. Héritage Montréal souhaiterait que les critères d'évaluation soient mieux connus, ce qui permettrait à la population de partager les objectifs de l'administration. M. Bumbaru ajoute qu'il souhaiterait pouvoir y travailler en collaboration avec la Ville et suggère qu'une évaluation de l'efficacité de certains mécanismes serait souhaitable, et ce afin d'éviter de commettre des erreurs menant à la perte irrémédiable de biens patrimoniaux. Héritage Montréal appuie les actions qui visent la protection du patrimoine au quotidien, notamment en ce qui concerne les petits commerces (salon de barbiers et autres petits commerces de la rue Saint-Laurent). Il soulève la question de la rareté d'artisans spécialisés en restauration à l'identique (corniche, fenêtres de bois, toiture et brique). À cet effet, il suggère de favoriser des restaurations plus heureuses en adoptant une stratégie basée sur une collaboration avec l'École des métiers de la construction afin que les techniques traditionnelles y soient valorisées et enseignées, tel que ceci s'est fait à la Ville de Québec. Il met en cause l'inefficacité des lois provinciales, qui, dit-il, ne sont peut-être pas assez sévères. Pour conclure, M. Bumbaru explique qu'Héritage Montréal souhaite que les thèmes suivants soient priorisés : 1) la conservation du patrimoine religieux; 2) Montréal et sa région métropolitaine et 3) la mise sur pied d'une maison du patrimoine.

Le président, M. Blanchet, remercie M. Bumbaru pour l'actualité et la pertinence de son



intervention. Il invite Mmes Topp et Dumas à commenter. Mme Topp débute en remerciant M. Bumbaru pour son appréciation du bilan. Quant aux différents commentaires, elle mentionne qu'il y a lieu de prévoir une meilleure accessibilité aux études, en tirant notamment avantage des avancées permises par le Web. En ce qui concerne la demande de mise sur pied d'une table ronde annuelle, tout en en reconnaissant la faisabilité, elle dit voir la pertinence d'une participation plus soutenue en lien avec la demande de M. Bumbaru. Mme Topp rappelle néanmoins l'existence de la table de concertation du Vieux-Montréal, de la table de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, et ce en plus des diverses tables en arrondissements ainsi que pour les autres champs d'actions en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine (milieux naturels et écoterritoires). Quant au patrimoine religieux, elle explique que ce thème fait partie des préoccupations du plan d'action et que l'objectif actuel consiste à s'associer, de façon stratégique, à différents partenaires afin d'être proactif en matière de sauvegarde du patrimoine religieux. Mme Dumas précise qu'un programme de sauvegarde, bien que modeste, vient d'être mis sur pied afin de permettre, en collaboration avec d'autres partenaires, de saisir les opportunités, et ce préalablement à la réalisation de différentes études de pré-faisabilité. En ce qui concerne la région métropolitaine, elle explique que c'est le Bureau du Plan, sous la responsabilité de Mme Gagnon, qui sera associé à la planification de la région métropolitaine.

M. Blanchet cède la parole à Mme Fotopulos qui souhaite également commenter l'intervention de M. Bumbaru. Elle débute en commentant le sujet des artisans, elle dit noter une croissance de la disponibilité de la main-d'œuvre spécialisée en restauration patrimoniale. Elle dit avoir pu constater une disponibilité accrue des artisans, des fournisseurs et des matériaux permettant la réalisation de restaurations patrimoniales depuis 2007, année de mise en œuvre du programme de subventions aux petits propriétaires. Elle suggère de se référer à la liste de produits, de fournisseurs et d'artisans élaborée par l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Quant à la question des responsabilités, elle explique d'abord que le travail de révision du Plan implique la prise en compte de divers aspects en lien avec la protection du patrimoine, et ce indépendamment de l'attribution politique du dossier. Elle ajoute qu'il s'agit de responsabilités partagées par les divers représentants, politiques et administratifs. Elle rappelle également que l'Administration a la responsabilité de célébrer, en 2017, le 375<sup>e</sup> de Montréal; le 150<sup>e</sup> du Canada et le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Exposition universelle de 1967. En conclusion, Mme Fotopulos accueille favorablement l'idée de créer une table de concertation annuelle et dit souhaiter pouvoir y réunir différents partenaires à moyens termes.

M. Bumbaru souhaite faire un dernier commentaire à propos de la tenue d'un « État du patrimoine ». Il explique qu'il s'agit d'un sujet qui intéresse grandement Héritage Montréal et il insiste sur le fait que malgré la possibilité pour l'organisme qu'il représente de mener de tels travaux, le souhait consiste plutôt à réaliser ce projet en collaboration avec la Ville.

#### **4.4. M. Bernard Vallée, L'autre Montréal**

M. Vallée remercie le président et souhaite faire trois principaux rappels. Il partage d'abord sa hantise quotidienne qui consiste à craindre la disparition de biens patrimoniaux vernaculaires. Il appuie, par conséquent, le projet de mise sur pied d'un « État du patrimoine montréalais ». Il considère qu'il est important d'aller au-delà du constat des réussites, et ce en faisant une étude sérieuse des erreurs irrémédiables commises par le passé afin de ne pas les répéter. Il se réjouit de l'objectif visant à accroître l'accessibilité aux études patrimoniales. En terminant, il constate que la plus grande richesse de Montréal est constituée par son habitat vernaculaire (escaliers de fer forgé, fenêtres de bois, vitraux et corniches), dont les principales caractéristiques disparaissent peu à peu. Il dit constater peu de résultats malgré les efforts déployés par la Ville et suggère d'adopter des règlements plus coercitifs afin d'éviter la mort à petit feu de l'habitat vernaculaire typiquement montréalais.

Mme Topp explique qu'en 2004, les arrondissements ont d'abord recensé les secteurs patrimoniaux et ont édicté des règlements de PIIA permettant ainsi d'encadrer la restauration patrimoniale en plus d'offrir des subventions à la restauration aux petits propriétaires.

#### **4.5. M. Marc-André Gadoury, conseiller de la ville**

M. Gadoury souhaite, quant à lui, aborder le contexte d'élaboration du travail de révision du Plan d'urbanisme qui s'amorce. Il mentionne que cette démarche diffère du contexte d'élaboration du Plan d'urbanisme réalisé en 2004, compte tenu de l'absence d'une politique du patrimoine à l'époque. Son questionnement porte sur les modalités de collaboration qui seront mise en place entre le Bureau du Plan et le Bureau du patrimoine. Il mentionne également une situation particulière au Village Olympique où les locataires se sont rendus à l'arrondissement concernant un projet de construction de tours. Il cite

également le projet du Quartier de la vie au Jardin botanique et aimerait avoir plus d'information à ce sujet.

En ce qui concerne la situation du Village Olympique et du Quartier de la vie, Mme Topp explique que le Bureau a un rôle de soutien et que la porte d'entrée des projets reste l'arrondissement. Pour ce qui est du contexte de révision du Plan d'urbanisme, elle explique que, dès 2003, un groupe de travail avait déjà commencé à travailler à l'élaboration de grandes orientations afin d'alimenter le Plan d'urbanisme. Par conséquent, la nouvelle façon d'aborder le patrimoine y était prise en compte et elle croit qu'il s'agit d'une bonne assise pour les travaux de révision du Plan d'urbanisme.

Quant à Mme Fotopulos, elle tient à rappeler que les grandes idées et les priorités actuelles sont issues du Sommet de Montréal tenu en 2002. Elle ajoute que l'objectif ne consiste pas à faire un deuxième Sommet dans le cadre de la révision, mais qu'il s'agit plutôt de se ressourcer en toute collaboration.

#### **4.6. Mme Lise Lavigne, présidente de la Société historique de Montréal**

Mme Lavigne questionne la disponibilité de l'inventaire effectué des plaques commémoratives. Mme Dumas explique que l'inventaire sera disponible sous peu puisqu'il est en cours de conciliation. Mme Lavigne exprime son intérêt envers cette information et explique également que l'organisme avait préparé un relevé des plaques disparues il y a quelques années de cela. Mme Dumas convient que la disparition des plaques représente une réelle problématique et que de nombreux vols ont lieu à certaines périodes. Elle explique que la Ville est sensible à cette situation et suggère également que l'inventaire devrait permettre un meilleur diagnostic de la situation ainsi que l'élaboration de solutions appropriées.

#### **4.7. M. Paul Béland, directeur général de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec**

Il souhaite faire part de deux éléments qui préoccupent les membres de la fédération qu'il représente. Le premier étant la richesse du patrimoine politique montréalais (anciens hôtels de ville, formes de gouvernance et archives) qui, dit-il, se doit d'être préservé; le second, par lequel les archivistes sont principalement préoccupés, concerne le patrimoine numérique et numérisé ainsi que la numérisation du patrimoine.

### **5. Période de questions et d'intervention des commissaires**

Le président invite les commissaires à y aller de leurs questions et commentaires à tour de rôle.

#### **5.1. M. François Robillard**

M. Robillard débute son intervention en mentionnant son appréciation envers la qualité du travail présenté par le Bureau. Quant aux priorités en matière de patrimoine, il dit s'intéresser aux perspectives de cohabitation des fonctions (résidentiel, institutionnel et commercial) et dit également souhaiter la tenue d'états généraux sur le patrimoine.

Mme Topp explique qu'un diagnostic, dont l'objectif consiste à trouver les façons d'atteindre un équilibre afin de favoriser la cohabitation de ces différentes fonctions, est en cours.

M. Robillard conclut en disant être particulièrement préoccupé par la gestion de l'accueil touristique ainsi que par le Plan de transport intégré du Vieux-Montréal.

#### **5.2. Mme Sophie Thiébaud**

Mme Thiébaud souhaite comprendre le processus d'identification des secteurs patrimoniaux. De plus, elle aimerait savoir qui s'acquitte de cette tâche. Elle souhaite, de plus, savoir s'il est possible de modifier des décisions prises par le passé.

Mme Topp explique que le document premier est le Plan d'urbanisme et que des informations supplémentaires peuvent se retrouver dans des documents complémentaires. Elle ajoute que, dans le cadre des études, on peut en arriver à utiliser d'autres critères afin de déterminer le caractère patrimonial de biens et de lieux.

Mme Fotopulos ajoute que certains statuts sont partagés par le gouvernement provincial. Elle mentionne la possibilité pour un arrondissement et pour la Ville de demander des protections accrues au gouvernement provincial.

Mme Thiébaud questionne la situation du Sud-Ouest où plusieurs bâtiments mériteraient, selon elle, d'être reconnus. Elle questionne également la possibilité de travailler la réglementation en vue de permettre qu'ils soient éventuellement reconnus. Elle demande si ce sont toutes les interventions qui sont encadrées par des PIIA d'arrondissement.



Mme Topp explique que nonobstant la présence de PIIA en arrondissement, il existe, de façon généralisée, des règles d'intégration permettant de respecter une certaine harmonie, par exemple dans le cas de l'insertion d'un nouvel immeuble sur une trame d'anciens bâtiments.

Mme Thiébault demande si la Ville procède ou a jamais procédé à des rencontres où l'ensemble des partenaires sont invités.

Mme Fotopulos répond que le Conseil du patrimoine organise un colloque sur une base annuelle. Mme Topp précise cependant qu'il s'agit d'une activité réservée à l'interne.

### **5.3. Mme Ann Guy**

Mme Guy remercie les représentantes du Bureau du patrimoine pour la présentation et les différents intervenants pour l'intérêt suscité suite aux différentes interventions. En guise de clin d'œil au concept de « patrimoine immatériel », elle informe l'assemblée d'une nouvelle entendue à la radio récemment qui annonçait l'inscription, par l'ONU, de la cuisine française au patrimoine immatériel mondial. Mme Guy conclut en évoquant la possibilité qu'un élément québécois, voire montréalais, soit également cité un jour.

### **5.4. Mme Marie Potvin**

Mme Potvin est très heureuse de la présentation du bilan et se fait un devoir de faire la promotion de l'importance de préserver le patrimoine religieux et institutionnel. Elle juge qu'il s'agit d'un devoir de mémoire. Mme Potvin questionne l'état du programme d'aide financière du ministère.

Mme Topp explique que le programme 2010 est actuellement suspendu puisque que les fonds 2010 sont épuisés. Mme Potvin demande à savoir quand les fonds 2011 seront disponibles. Mme Topp estime que les nouveaux fonds devraient être disponibles au printemps.

En conclusion à son intervention, Mme Potvin rappelle son intérêt envers le nouveau programme qui vise à faire classer les intérieurs. À cet effet, Mme Fotopulos explique que le sujet est mis à l'ordre du jour du prochain conseil pour une première lecture et qu'il devrait être voté en janvier.

### **5.5. M. André Savard**

M. Savard, quant à lui, remercie Mmes Topp et Dumas pour l'excellent travail accompli ainsi que pour la qualité du bilan. Il salue également les personnes qui sont intervenues en les qualifiant de « gardien du patrimoine ». Aussi, il souhaite exprimer son appui envers deux éléments bien précis : 1) la réhabilitation du patrimoine religieux et 2) l'implantation du guichet uniques.

### **5.6. M. Robert L. Zambito**

M. Zambito exprime son appréciation envers le travail accompli et envers l'équipe de Mme Topp puis il questionne la provenance des 11,7 M\$ mentionnés depuis 2005. Mme Topp explique que deux programmes coexistent : le premier qui s'adresse aux biens reconnus par la Loi et qui vise le financement d'actions dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, du Mont-Royal et de certains autres sites; l'autre, le Fonds du patrimoine culturel (8,96 M\$ depuis 2008), mis sur pied par le gouvernement du Québec et dont le financement s'adresse à des biens patrimoniaux reconnus au Plan d'urbanisme, notamment en ce qui concerne les immeubles d'intérêt patrimonial pour une subvention équivalente à 30% du coût des travaux, jusqu'à concurrence d'un maximum établi.

### **5.7. M. Bernard Blanchet**

Le président souhaite féliciter le représentant de *L'Autre Montréal* pour l'excellence des thématiques abordées. Il dit avoir eu l'occasion d'apprécier le travail de cet organisme lors d'une visite guidée. M. Blanchet explique que la restauration patrimoniale à l'identique est parfois loin des préoccupations quotidiennes des gens et que sa promotion nécessite un surcroît de travail, et surtout beaucoup de patience, notamment en ce qui concerne la recherche de matériaux. Par conséquent, il souligne l'importance de bien informer les propriétaires d'immeubles situés dans des secteurs patrimoniaux. Il juge qu'un travail de sensibilisation se doit également d'être réalisé, compte tenu de l'empressement avec lequel les gens souhaitent souvent réaliser leurs travaux de rénovation. À cet effet, il explique que l'arrondissement de Lachine procèdera, dès le printemps prochain, à l'insertion d'informations patrimoniales à l'intérieur du guide qui fait la promotion des activités de sport et de loisirs et que l'arrondissement distribue aux citoyens, et ce plutôt que d'en faire un envoi distinct puisqu'il s'agit d'un document bénéficiant déjà de l'intérêt des citoyens. Il mentionne l'importance de soutenir la restauration patrimoniale d'origine.

D'autre part, M. Blanchet explique qu'il a lui-même transmis une lettre à Mgr Turcotte afin de solliciter la collaboration de l'évêché aux efforts de protection du patrimoine religieux, lui demandant de consulter la Ville avant de procéder à des transactions immobilières.

M. Blanchet s'exprime également en faveur de l'éducation patrimoniale, qui, dit-il, devrait être incluse au programme éducatif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il précise son intérêt envers la protection et la mise en valeur des paysages riverains et des rives.

## **6. Levée de l'assemblée**

Avant la levée de l'assemblée, M. Jean-Robert Choquet souhaite intervenir, d'abord, afin de souligner le départ à la retraite de Mme Céline Topp. Il rappelle l'importance du travail accompli par Mme Topp en matière de conception et de mise en œuvre de la politique ainsi qu'en matière de protection du patrimoine au fil des ans. En conclusion, M. Choquet mentionne que l'équipe du patrimoine (Mme Dumas, M. Gilles Morel, M. Gilles Dufort et lui-même) s'engage à poursuivre le travail en ce sens.

M. Blanchet invite l'assemblée à féliciter Mme Topp pour le travail accompli. Il remercie M. Choquet pour son intervention.

Avant de lever l'assemblée, M. Bernard Blanchet remercie Mme Christiane Bolduc, secrétaire recherchiste de la commission, et rappelle que la commission se réunira en 2011 pour présenter ses recommandations dans ce dossier. Il remercie chaleureusement les citoyens et organismes présents ainsi que les représentants de la Ville, Mmes Topp, Dumas, les fonctionnaires et les élus, Mme Fotopulos ainsi que les membres de la commission pour leur excellent travail.

À 21 h 20, sur une proposition de Mme Marie Potvin, appuyée par Mme Ann Guy, l'assemblée est levée.

**ADOPTÉ LE :** 2011

*(Original signé)*

M. Bernard Blanchet,  
Président

*(Original signé)*

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste